

## **FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS**

### **Une commission est nommée**

Le Comité permanent de l'Assemblée législative sur la gestion législative crée la Commission sur le futur électoral de l'Île-du-Prince-Édouard en février 2005, donnant suite aux recommandations faites en 2003 par la Commission sur la réforme électorale présidée par le juge en chef Norman Carruthers.

### **Contexte**

Le rapport de 2003 de la Commission sur la réforme électorale de l'Î.-P.-É. identifie divers systèmes électoraux et recommande que l'électorat de l'Î.-P.-É. considère le système mixte proportionnel. Ce système attribuerait des sièges dans la législature aux partis selon le pourcentage du vote populaire obtenu lors d'une élection générale.

### **Mandat de la Commission**

- Élaborer et mener un programme d'éducation publique afin d'améliorer la compréhension des Insulaires de notre présent système électoral uninominal majoritaire à un tour et, en tant que système de rechange, le système mixte proportionnel.
- Formuler une question de plébiscite sur lequel des systèmes électoraux est préféré des Insulaires.
- Recommander quand un plébiscite sur cette question devrait avoir lieu.

### **Système mixte proportionnel proposé**

Le 27 mai, la Commission propose pour considération un système mixte proportionnel qui garderait à 27 le nombre de sièges à l'Assemblée législative. Dans le système proposé, les électeurs voteraient une première fois afin d'élire des représentants à partir de 17 circonscriptions nouvellement constituées, la plupart desquels comprendrait entre 5 000 et 5 500 électeurs. En même temps, les électeurs voteraient une deuxième fois pour choisir le parti qu'ils préfèrent. Comme résultat de ce vote populaire, 10 membres additionnels seraient élus à l'échelle de la province à partir de listes fournies par les partis. Tout parti qui gagne 5 pour cent ou plus du vote populaire pourrait élire des membres lors de ce deuxième scrutin.

### **Prochaines étapes**

La Commission organisera un programme d'éducation publique sur la réforme électorale. Par l'entremise de ce processus, les Insulaires s'informeront sur les deux systèmes électoraux afin de se préparer à un vote de plébiscite pour déterminer quel système ils préfèrent.

Premièrement, un symposium est prévu pour la mi-juin où des experts examineront la question et en débattront.

Ensuite, une série de rencontres publiques auront lieu à l'automne 2005. Les avantages et les inconvénients du système mixte proportionnel et du système uninominal majoritaire à un tour seront présentés au grand public et on prévoit que des discussions et des débats considérables s'ensuivront.

On recommandera par la suite une date pour un plébiscite et on demandera aux Insulaires de voter soit pour le système mixte proportionnel, soit pour l'actuel système uninominal majoritaire à un tour.

### **Membres de la Commission**

Leonard Russell, président, Graham's Road

J'Nan Brown, commissaire, Clyde River

Art Currie, commissaire, Argyle Shore

Hans Connor, commissaire, Charlottetown

Blake Doyle, commissaire, Malpeque

Rob MacLean, commissaire, Lewes

Yvonne Pitre, commissaire, Richmond

James Lee, commissaire, Stanhope